

Communiqué de presse

Nouvelle-Aquitaine - Programme « Petites villes de demain » : la Banque des Territoires et le Conseil départemental des Landes signent une convention de partenariat



Mont-de-Marsan, le 10 septembre 2021

Partenaires du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) porté par l'État et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires et le Conseil départemental des Landes se mobilisent au service des territoires landais. 14 communes ont été retenues pour intégrer ce programme : Aire-sur-l'Adour, Amou, Gabarret en partenariat avec Roquefort, Geaune, Grenade-sur-l'Adour, Hagetmau, Labouheyre, Montfort-en-Chalosse en partenariat avec Mugron, Morcenx, Peyrehorade, Saint-Sever, Villeneuve-de-Marsan.

Reconnus comme interlocuteurs de proximité, le Conseil départemental des Landes et la Banque des Territoires s'engagent dans un partenariat de consolidation du maillage local, essentiel à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale.

Dès 2019, le Conseil départemental des Landes a initié un programme de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, qui concerne aujourd'hui 67 communes et qui a fait l'objet d'une première convention avec la Banque des Territoires. Cette nouvelle convention définit le cadre de la coopération du Conseil départemental et de la Banque des Territoires pour le programme « Petites villes de demain ».

Le département des Landes compte 14 communes lauréates du programme national « Petites villes de demain », dont deux partenariats. L'État accompagne ces communes dans le recrutement de chefs de projets dédiés à ce dispositif, financés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). En complément, ces communes vont bénéficier d'un co-financement, jusqu'à 50 %, de la Banque des Territoires en matière d'ingénierie, soit une enveloppe de 680 000 € réservée au département des Landes sur la période 2021-2026.

Dans le cadre de ce programme, l'État a fédéré de multiples partenaires tels que le centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) et les chambres consulaires pour accompagner les porteurs de projets. Les opérations d'investissement qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de ce programme feront également l'objet d'un soutien financier prioritaire de l'État via la dotation de soutien à l'investissement local.

Le Conseil départemental des Landes a, pour sa part, décidé d'élargir son champ d'intervention pour l'ensemble des territoires retenus. En plus du financement des études globales, un financement d'études thématiques (mobilité, santé, diagnostic commercial, études urbaines sur des îlots dégradés) qui s'avèreraient nécessaires dans la stratégie de revitalisation des « Petites Villes de Demain » sera possible.

Cette mobilisation de la Banque des Territoires s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de la Caisse des Dépôts et dans son action en faveur de territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

Le programme Petites villes de demain

Petites villes de demain est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants et présentant des signes de vulnérabilité. Nouvel instrument au service du Plan de relance, ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial. Ce programme articule des moyens d'actions locaux et nationaux, pour permettre aux petites villes lauréates de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Petites villes de demain s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie), avec l'appui de la Banque des Territoires, en vue d'accompagner les dynamiques locales et relancer au travers de programmes d'appui nationaux une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. Dispositif sur mesure, qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, l'ambition de ce programme est d'intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien aux petites centralités portées par les collectivités, notamment les Conseils départementaux et régionaux.

Le soutien de la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain

La Banque des Territoires mobilise sur le plan national 300 M€ dont 100 M€ d'investissement dans les projets locaux et 200 M€ de crédits d'ingénierie pour aider à la structuration et au démarrage des projets dans les 1 000 petites villes lauréates du dispositif. Concrètement, elle :

- participe au financement des postes de chefs de projets (dans la limite de 25%)
- cofinance des études stratégiques et pré-opérationnelles (dans la limite de 50%)

mobilise ses propres marchés à bons de commande pour réaliser à sa charge certaines études ou soutien en ingénierie que le programme justifie

La convention a été signée ce jour par Xavier Fortinon, président du Conseil départemental des Landes, et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires, en présence de Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Landes.

A propos de la politique territoriale du Conseil départemental des Landes

Le Conseil départemental des Landes poursuit depuis plusieurs années une politique volontariste pour le dynamisme de son territoire et l'accessibilité de ses services au public. Pour la période 2021-2026, son Fonds de Développement et d'Aménagement Local (FDAL) prévoit 12 millions d'euros pour accompagner les centralités landaises dans leur démarche de revitalisation de leurs centres-bourgs. Le Département a de plus lancé en 2021 le "département de la demi-heure" pour rendre les services publics accessibles en 30 minutes dans les cantons ruraux. Le Conseil départemental conduit également, en partenariat avec l'État, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public pour participer au renforcement de l'attractivité de tout son territoire.

www.landes.fr | [@LesLandes40](https://twitter.com/LesLandes40)

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse :

Conseil départemental des Landes

Mathilde Charon-Burnel, attachée de presse : presse@landes.fr – 06 72 56 12 82

Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine– Groupe Caisse des Dépôts

Pascale Artaz : pascale.artaz@caissedesdepots.fr – 05 56 00 01 93 - [@BdT_NAquitaine](https://twitter.com/BdT_NAquitaine)

Préfecture des Landes

Ronan Humeau : ronan.humeau@landes.gouv.fr